

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	104
Présents :	95
Pouvoirs :	9
Pour :	104
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL du SIED 70

des 18 et 25 mars 2023

Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023

DELIBERATION N° 2

OBJET : Transfert de la compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » par la commune de NEUREY-LES-LA-DEMIE

Monsieur le Président présente la demande de la commune de NEUREY-LES-LA-DEMIE qui, par délibération de son conseil municipal du 17 février 2023, sollicite le transfert de sa compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la Mairie, la ferme rénovée, le futur lotissement communal, les habitats individuels d'Habitat 70, la maison des sœurs et l'EHPAD en construction du GH70.

Il précise qu'au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 200 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La Commission « Finances, Communication et Affaires Générales » et le Bureau syndical du 8 mars 2023 ont émis un avis favorable à ce transfert de compétence.

Monsieur le Président rappelle que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant et que cette installation pourra utilement compléter le parc des chaufferies déjà gérées par le SIED 70.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) ACCEPTE** le transfert de la commune de NEUREY-LES-LA-DEMIE au SIED 70 de la compétence «chaufferie bois et réseau de chaleur» pour desservir différents bâtiments.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUZ

